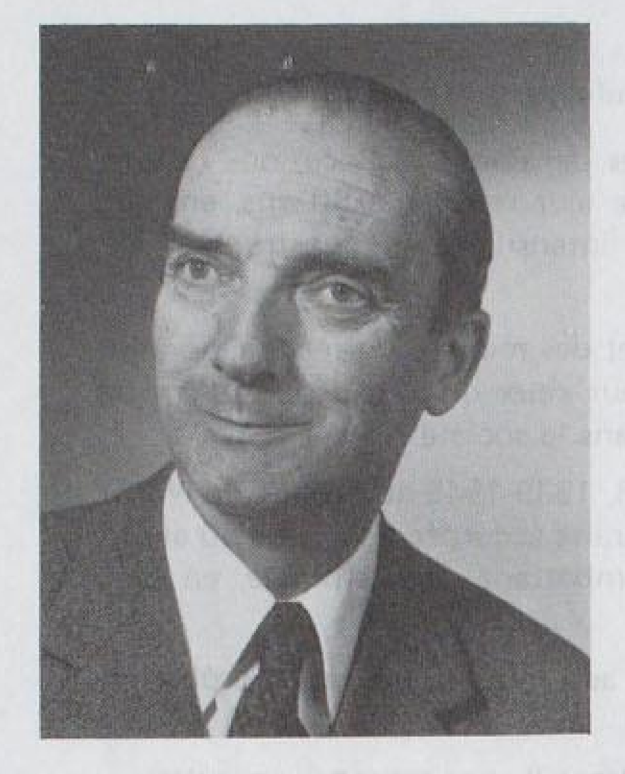


Hubert d'ANDIGNÉ
Maire du Champ-de-la-Pierre
Président du Conseil Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ORNE – 1re CIRCONSCRIPTION

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Scrutin du 4 mars 1973, ouvert de 8 à 18 heures

Électrices, Électeurs,

Vous allez voter le 4 mars prochain et votre vote va engager l'avenir de la France pour cinq années qui seront déterminantes.

En élisant votre Député, non seulement vous choisirez l'homme qui devra vous représenter, demain, à l'Assemblée Nationale; mais encore vous direz de façon solennelle, quelle voie doit être celle de la France.

Le C.D.P., auquel j'appartiens, apporte au Président de la République **son soutien le plus entier pour la stabilité et le maintien de nos institutions.**

Avec le C.D.P., je vous offre, dans le changement, une assurance contre l'aventure et un programme d'avenir pour **une France plus démocratique, plus sociale.**

Une France plus démocratique :

— en permettant au Parlement de retrouver toutes ses prérogatives, d'exercer un contrôle plus étroit de l'activité gouvernementale, et surtout en lui accordant le plein exercice du pouvoir législatif.

— en assurant aux collectivités locales — départements et communes — l'indépendance et la liberté, et en leur offrant, par la réforme des finances locales, une plus grande autonomie.

— en garantissant à tous les citoyens le respect de leur liberté.

Une France plus sociale
qui procurera à ses habitants les moyens de leur épanouissement,

— en veillant à donner à tous l'égalité des chances dans la vie

— en assurant leur promotion au sein de la société

— en faisant respecter les droits de chacun.

JE VOUS PROPOSE :

Une politique économique dynamique qui prévoiera :

— une expansion régionale vivante, offrant aux travailleurs et aux jeunes les emplois nécessaires. Le déséquilibre entre Paris et la Province ne diminue pas. Notre département souffre de l'accroissement de la région parisienne, comme j'ai eu l'occasion de le dénoncer à plusieurs reprises. La décentralisation industrielle, la promotion de nos entreprises locales, nécessitent la poursuite de l'effort très important de construction de logements sociaux, et l'amélioration de nos réseaux routiers et ferroviaires.

— l'encouragement à l'Épargne pour assurer les investissements dans les grands équipements économiques et sociaux.

— la réforme du système fiscal et la modernisation du crédit.

Une politique de progrès social et de justice :

La jeunesse doit pouvoir trouver les équipements scolaires, culturels, techniques et sportifs qui lui sont indispensables.

Les communes rurales qui le souhaitent doivent pouvoir disposer de classes maternelles animées par un personnel qualifié.

Une politique d'expansion économique, qui devra être poursuivie dans la stabilité des prix et de la monnaie pour le mieux-être de tous, grâce à :

— l'amélioration du niveau de vie des travailleurs salariés par la revalorisation des salaires et la suppression définitive des abattements de zone.

— l'amélioration pour les familles du régime des prestations familiales.

— l'augmentation des ressources des personnes âgées, dont les pensions et allocations restent encore trop basses, en leur offrant la possibilité de prendre leur retraite à 60 ans, en leur procurant un revenu minimum équivalant au SMIC, en intensifiant la construction de logements-foyers et de maisons de retraite accueillantes.

— l'octroi à tous les handicapés de conditions de vie décentes et des moyens de rééducation qui leur sont nécessaires ainsi qu'une allocation, notamment pour ceux qui ont dépassé l'âge de 20 ans, afin qu'ils puissent trouver ou retrouver leur place dans la société.

— la reconnaissance à tous les Anciens Combattants (1914-1918, 1939-1945 et Afrique du Nord) et Anciens Prisonniers de Guerre de l'égalité des droits à la retraite accordée à l'âge de 60 ans et indexée sur celle des fonctionnaires. La carte d'Ancien Combattant sera attribuée, en toute justice, aux Anciens d'Afrique du Nord.

— l'amélioration du régime des allocations et pensions servies aux mutilés, veuves et orphelins, dont les droits sacrés doivent être respectés.

— une protection sociale meilleure des familles de tous les travailleurs, artisans, agriculteurs, commerçants et professions libérales, notamment par le maintien indispensable et la modernisation de nos hôpitaux dans la circonscription et la construction de nouvelles unités.

— l'indemnisation équitable des rapatriés, qui doit être réalisée dans les plus brefs délais.

L'organisation de la production et de la commercialisation doit garantir la vitalité des exploitations agricoles du type familial et la parité de leurs revenus avec ceux des autres catégories sociales. Les prêts fonciers et d'équipement agricole doivent être étendus aux petits agriculteurs et aux jeunes qui le désirent. Le droit de bouillir sera restitué à tous les exploitants.

A cet égard, la poursuite de l'expansion doit se faire dans le cadre d'**une Europe unie et indépendante.** Élargie à 9 membres, elle représente actuellement la première puissance économique du monde, ce qui constitue le meilleur garant de notre sécurité.

***

Depuis huit ans, comme Sénateur, depuis cinq ans, comme Président du Conseil Général, j'ai appris à connaître les besoins de nos collectivités locales et de leurs habitants.

Avec l'aide de mes Collègues, Maires et Conseillers Généraux, avec le concours de l'Administration et des Organisations Socio-Professionnelles, j'ai travaillé à pourvoir les communes des équipements dont elles ont besoin.

Une impulsion a été donnée, ces dernières années, grâce à des programmes départementaux que nous avons mis en place dans le secteur des équipements indispensables au mieux-être des habitants de notre région. Je m'attacherai à la poursuite et à l'intensification de ces importantes réalisations.

Pour aider à résoudre les nombreux problèmes qui se posent encore dans notre circonscription, il faut beaucoup de bonne volonté certes, mais aussi **d'efficacité.** Celle-ci est dûe, pour une bonne part, à une grande connaissance de la Région, et ne s'acquiert que par l'expérience d'une vie civique et professionnelle passée au milieu de ses habitants.

C'est donc fort de cette expérience — d'exploitant agricole, de Sénateur, de Président du Conseil Général et de Président de la Mutualité Sociale Agricole — et fort par conséquent du sens des réalités acquises, que je me présente à vos suffrages.

Sans promesses inutiles et dans l'intérêt commun, vous me trouverez toujours prêt à vous aider et à être votre diligent interprète en votant les mesures susceptibles d'améliorer le développement de notre Département et de notre circonscription. **Notamment, je tiendrai régulièrement une permanence dans tous les chefs-lieux de cantons.**

Habitant parmi vous, accessible à tous, je m'emploierai à défendre ceux d'entre vous qui me solliciteront, restant toujours fidèle à mon idéal : SERVIR.

Votre confiance massive me permettra de poursuivre une action qui traduira la volonté d'efficacité, d'équité, de réforme, de moralité que le pays attend.

Ensemble, construisons la France démocratique, sociale et familiale que je vous propose.

VOTEZ POUR UN HOMME QUE VOUS CONNAISSEZ ET QUE VOUS VERREZ.

Hubert d'ANDIGNÉ
Maire du Champ-de-la-Pierre
Président du Conseil Général
Candidat du Centre Démocratie et Progrès.

Remplaçant éventuel :
Jean CREN
Maire d'Alençon, Conseiller Général

Renard/Impression, 29, av. Wilson 61000 Alençon